

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation
Titre : **Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ?**
Interpellateurs : Mathieu Maillard, conseiller communal PLR
Xavier de Haller, conseiller communal PLR

Développement :

En 2015, le Grand Conseil vaudois a adopté la révision de la Loi sur les Auberges et Débit de Boissons (ci-après : LADB). Depuis lors la Ville de Lausanne applique notamment l'interdiction de vente d'alcool à l'emporter – exception faite du vin – de 20 :00 à 6 :00 du matin en vertu de l'article 5 alinéa 2 de dite loi.

Ces mesures visent notamment à prévenir la consommation d'alcool excessive chez les jeunes en les privant d'accès à l'alcool dès 20 :00.

Lors des débats concernant cette révision de la LADB, les jeunes PLR vaudois ont lancé une pétition contre certaines mesures prises, notamment les mesures précitées, relevant en particulier que l'alcool ne pouvant déjà légalement pas être vendu à des mineurs, cette loi ratait sa cible, faisait office de punition collective et que l'application rigoureuse de la loi existante serait plus efficace.

Nous avons à ce titre relevé que la justice vaudoise a récemment confirmé la sanction infligée à un commerçant lausannois ayant vendu de l'alcool à des mineurs en mai 2016 ce qui nous semble être une excellente nouvelle.

Questions à la Municipalité :

1. Quel est le bilan municipal de l'application des nouvelles dispositions de la LADB en ville de Lausanne, notamment en termes de prévention auprès des jeunes ?
2. Suite aux débats sur la nouvelle LADB, la Municipalité a-t-elle augmenté ses contrôles auprès des commerçants afin de faire appliquer au mieux l'interdiction légale de vente d'alcool à des mineurs ?
3. La nouvelle LADB donne-t-elle satisfaction à la Municipalité de Lausanne, respectivement à ses services de police et de propreté publique ?
4. L'arrivée prochaine des beaux jours va-t-elle modifier l'application actuelle de la LADB par la Ville de Lausanne (horaire, « pause d'été », etc...), notamment en ce qui concerne le « bars éphémères » ?

Lausanne, le 21 mars 2017

Pour le groupe PLR :

Mathieu Maillard

Xavier de Haller